



Ville de Mont-Saint-Aignan

APPEL À CANDIDATURE FOOD TRUCK

Prestation demandée :

**assurer une restauration rapide froide ou chaude
le dimanche 15 mai 2022 (de 10h à 17h), pour Ô JARDIN
au parc de loisirs, rue Francis Poulenc à Mont-Saint-Aignan**

Fiche d'inscription à retourner avant le jeudi 31 mars, à : carole.draily@montsaintaignan.fr

Inscription pour la prestation suivante :

Restauration rapide chaude **Restauration rapide froide**
(Vente à emporter. La vente de bouteille en verre est interdite. Licence 3 maximum.)

Dénomination commerciale :

Responsable :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Critères de sélection : politique de prix accessible, qualité des produits cuisinés proposés (bio, fraîcheur, qualité, approvisionnement local, respect de la saisonnalité...). Merci de transmettre vos tarifs ou menus.

Préciser vos besoins en alimentation électrique :

Préciser les dimensions du food truck :

Pour candidater, vous devez être à jour de toutes les formalités administratives et juridiques correspondant à l'activité de commerce ambulant, en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire (COVID 19). Pour cela, vous devez en fournir les justificatifs : carte de commerçant ambulant, extrait Kbis, déclaration de l'activité, attestation de formation en hygiène alimentaire, attestation d'assurance RC, protocole sanitaire...

La Ville de Mont-Saint-Aignan s'engage à mettre à disposition un espace avec alimentation électrique à titre gracieux, espace que vous devrez maintenir en état de propreté pendant et après la manifestation. À cet effet, des containers seront dispatchés sur le site.

La Ville de Mont-Saint-Aignan ne pourra être tenue pour responsable en cas de dommage ou de vol de votre matériel, ou de tout autre dommage lié à votre activité et relevant notamment des conditions d'hygiène et de sécurité applicables aux commerces ambulants de produits alimentaires. En cas d'annulation de l'évènement, pour quelle que raison que ce soit, le food truck ne pourra demander à la Ville de Mont-Saint-Aignan de compensation financière.

Le

À

Signature